On sait aussi que M. l'abbé Six a fondé et avait dirigé jusqu'ici la revue *La Démocratie Chrétienne* dans laquelle sont traitées les questions sociales à l'ordre du jour.

Le départ de M. l'abbé Six causera, nous le savons, de vifs regrets parmi les ouvriers catholiques de Tourcoing, qui s'étaient attachés à ce prêtre si zélé et si charitable et dont les efforts pour arriver à un apaisement social ont été des plus méritants.

Réunion du Conseil municipal. — Notre assemblée communale continuera aujourd'hui mardi, à 8 h. du soir, la discussion des affaires à l'ordre du jour de sa session ordinaire.

Une rafle de rôdeurs nocturnes. — Six arrestations. — Dimanche matin, M. Destombes, marchand de chaussures, rue Fin de la Guerre, trouvait, à son réveil, sa porte ouverte et son magasin dans le plus grand désordre. La serrure avait été forcée, et on avait fouillé partout. Mais il n'était pas resté d'argent dans le comptoir, et on n'avait enlevé que trois paires de bottines, de la valeur d'une cinquantaine de francs.

On s'était également introduit, par les mêmes moyens, chez M. Briet, rue Saint-Jacques. Là on s'était contenté d'une paire de chaussures.

Le service de la sûreté recueillit aussitôt divers indices qui lui permirent de mettre la main sur l'un des auteurs de ces vols audacieux. Celui-ci, qui fut arrêté dimanche dans l'après-midi, dénonça ses complices; et tous sont alliés le rejoindre lundi, à la prison de Tourcoing. Ils se nomment : Henri Hage, 29 ans; Emile Leclercq, 17 ans, Jean-Baptiste Quint, 18 ans; Louis Demunck, 18 ans; Jean Bérat, 17 ans; Louis Delnatte, 20 ans et Arthur Stalens, 20 ans. Depuis longtemps aucun d'eux ne travaille régulièrement; tous, demeurent à la Croix-Rouge.

Une septième arrestation, qui pourrait bien n'être pas étrangère à ces vols, a été opérée lundi soir.

L'affaire de la rue de Gand. — Lors de la dernière descente, à Tourcoing, du juge d'instruction, M. Delalé, pour la vol de numéraire au préjudice de M. Dumortier Jubaru, propriétaire, rue de Gand, on nous avait dit que François Cau, marchand de chiffons, rue Jambart Cospain, avait été arrêté une seconde fois et conduit à Lille, en même temps que son ancien logeur, Leopold Buélens; mais ce dernier seul a été réintégré à la prison de Lille, et Cau, après avoir été maintenu jusqu'à 8 heures du soir, à Tourcoing, a été remis en liberté.

Une agression nocturne. — Les agents de police Derousseaux et Dumortier, de service sur la place Thiers, dans la nuit de dimanche à lundi, entendirent tout à coup des appels au secours partant de la rue Chanzy. Ils se dirigèrent aussitôt de ce côté, et virent quatre individus aux prises. Après une longue poursuite, ils parvinrent à rejoindre le nommé Constant Pattyn, âgé de 23 ans, demeurant sentier du Hallot, d'origine belge; son camarade, Auguste Leleme, âgé de 22 ans, demeurant à l'Epinette, n'a été arrêté que lundi vers le soir.

Tous deux avaient assailli pour une cause qui n'est pas encore bien élucidée les nommés Verlecke et Delhoute; ce dernier est parvenu à se dégager, mais son compagnon a été roué de coups par Pattyn, qui aurait fini par lui faire un mauvais parti si les agents n'étaient pas arrivés à temps.

Verlecke a dû s'aliter, et il aura à subir une assez longue interruption de travail.

Pattyn, qui redoute l'expulsion, cherche à rejeter tous les torts sur Verlecke.

En sautant d'un camion. — Lundi, à 5 heures 1/2 du soir, un jeune garçon de 15 ans, Henri Beny, tisserand en tapis, demeurant rue du Caire, n. 41, s'était hissé sur un camion qui descendait la rue Nationale. Arrivé près de l'Hôtel-de-Ville, en face du café Louis, le jeune homme voyant que la voiture ne prenait pas la direction qu'il devait suivre, sauta sur le pavé. Mais il avait mal pris son élan et il tomba si malheureusement qu'une roue lui passa sur le pied gauche. Heureusement il n'y a pas eu de fracture et il a pu, tout en boitant un peu, retourner seul chez lui.

La commission de l' « Union Tourquennoise. » — Nous apprenons que notre société municipale de gymnastique l' « Union Tourquennoise » vient de procéder au renouvellement annuel de son comité. Voici sa nouvelle composition : Président, M. Emile Frère; vice-présidents, MM. Gustave Debrabant et Jules Parent; secrétaire, M. Louis Vandebeuque; secrétaire-adjoint, M. Arthur Glorieux; trésorier, M. Hippolyte Faveur; trésorier-adjoint, M. Louis Delmotte; garde matériel, M. Henri Leblanc; adjoint, M. Ernest Glorieux; commissaires, MM. Fidèle Leblanc, Louis Dutriez, Paul Beulque; moniteur-chef, Louis Delannoy.

Linselles. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Linselles se réunira vendredi prochain à 5 heures du soir pour délibérer sur les questions suivantes : 1. Avis sur l'enquête du sectionnement du canton nord de Tourcoing; 2. Approbation des plans d'alignements de diverses rues de la commune; 3. Nomination d'un délégué au bureau de bienfaisance en remplacement de M. Lemesre décédé.

— *Une voleuse émérite.* — La gendarmerie d'Halluin, aidée des gardes-champêtres de Linselles, a arrêté dimanche matin Rosalie Cornard, dit « Ridée », femme Delesalle, accusée de la plupart des vols commis à Linselles et aux environs depuis plusieurs années.

Cette femme, dont la réputation à tous les points de vue, était détestable, avait toujours su, soit par les précautions qu'elle avait prises, soit par les alibis qu'elle s'était ménagés et toujours par ses dénégations, échapper à la justice.

Voici le fait qui a motivé son arrestation. Dans la nuit de vendredi à samedi, M. Gadenne Duthoit, cultivateur à Housbecques, constatait qu'on s'était introduit chez lui par une lucarne donnant sur la cave et qu'on lui avait dérobé 3 jambons, 5 grosses pièces de lard, un pot de 15 kilos de graisse, un pâté de tête de porc, 2 mottes de beurre et une paire de bottines, soit au total 60 kilos de marchandises, pour une valeur de 80 fr. environ.

M. Gadenne porta ses soupçons sur Rosalie Cornard, qu'il connaissait bien pour l'avoir eue à son service comme domestique et il était souvent aperçu qu'elle le volait; il porta plainte à la gendarmerie d'Halluin vendredi soir. Samedi, à la première heure les gendarmes Verdavaine et Delaporte, les deux gardes Ghestem et Dupont et M. Fidèle Catteau, adjoint de Linselles, se rendaient chez l'accusée où ils firent une perquisition qui amena la découverte des objets volés: les jambons étaient complètement emmaillotés dans de la paille et plusieurs terrines contenant du pâté ou du beurre avaient été placées dans une cabane à lapins ou enfouies dans du fumier. Tandis qu'avait lieu la perquisition, la voleuse avait trouvé le temps d'enlever un pot de graisse qu'elle avait été porter derrière une motte de terre placée à plus de 30 mètres de son habitation.

Rentrée chez elle et se voyant découverte, elle prit son élan par une fenêtre, et essaya de se dérober par la fuite à travers la campagne.

Reprise bientôt et accablée sous les preuves, la femme Delesalle a essayé d'apitoyer les agents de la force publique et leur a offert, moyennant sa liberté, de leur payer « leur dérangement ».

Elle a été conduite à Halluin, puis à Lille; son arrestation a rendu la tranquillité aux éleveurs de poulets ou de lapins, dont les poulaillers ou clapiers étaient continuellement vidés par cette femme.

Bousbecques. — *Un vol.* — Un vol à l'aide d'escalade et d'effraction a été commis, dans la nuit de samedi à dimanche, à la ferme Cadalne. Les malfaiteurs se sont introduits dans la cave en desellant les barreaux du soupirail et ont enlevé quantité de victuailles et d'objets qui s'y trouvaient. Une perquisition opérée chez la femme Corner Rosalie, à Linselles, soupçonnée de ce vol, a fait découvrir la plupart des objets dérobés et a amené l'arrestation de cette femme.

Halluin. — *Une nomination dans la douane.* — M. Dufour, brigadier des douanes à Halluin, vient d'être nommé sous-lieutenant, à la direction de Charleville. M. Dufour, qui, depuis plus de deux ans, remplit les fonctions de brigadier à Halluin, y laisse les meilleurs souvenirs. Tous ceux qui le connaissent sont unanimes à regretter son départ, et en même temps, à le féliciter de son avancement.

Comme Prime extraordinaire

à ses lecteurs, la librairie du *Journal de Roubaix* met en vente, au prix de **2 francs**, et **2,50** par la poste, un **ALBUM DE MUSIQUE** superbe, composé de romances et de morceaux de piano choisis.

Titres des morceaux :

1. Célèbre Claironnet. — 2. Cantate. — 3. Le Gondolier. — 4. Air d'Orphée. — 5. Marche funèbre. — 6. Les Plaintes de la jeune fille. — 7. Le Torrent, valse. — 8. La Truite. — 9. Toulon-Cronstadt, marche. — 10. Sérénade de Don Juan. — 11. Annette, polka. — 12. L'Eloge des larmes. — 13. Polka des Fous. — 14. Chant de Mignon. — 15. Air Favori. — 16. La Sérénade. — 17. Polka lente. — 18. L'Ange au bric. — 19. Rodetzky, marche. — 20. Air de Renaud. — 21. La Vie pour le Tsar, mazurka. — 22. Sur l'Eau, Duette. — 23. Duo sur de la Flûte enchantée. — 24. Quadrille des Lanciers. 37890—38962

LILLE

L'Institut industriel du Nord de la France. — *Une fausse manœuvre.* — Le comité qui poursuit pour les élèves de l'Institut industriel de Lille et du Nord de la France la dispense de deux ans de service militaire, après s'être adressé aux députés de la région du Nord, n'a pas attendu le résultat de leurs démarches auprès du ministre de la guerre.

Il a dès le 16 novembre dernier adressé au Président de la Chambre des députés une pétition tendant au même but. Cette pétition a été renvoyée à la commission de l'armée.

Nous apprenons que, dans sa dernière séance, la commission de l'armée a repoussé cette pétition à une très grande majorité.

Société des sciences. — La séance solennelle de distribution des récompenses se tiendra le dimanche 23 décembre, au Grand-Théâtre.

L'orchestre des Concerts populaires s'y fera entendre et exécutera diverses œuvres de MM. Lecocq et Kœuzl, membres de la Société.

Le bureau de la société, pour 1895, vient d'être constitué comme suit :

MM. Charles Barrois, président; Moy, vice-président; Théodore Barrois, secrétaire général; Damien, secrétaire de correspondance; Quarré-Reybourbon, trésorier; Migaux, bibliothécaire-archiviste.

M. Bruwaert à Lille. — Le consul général de France à Chicago, M. Bruwaert, est arrivé à Lille lundi matin. Il a été reçu par MM. Julien Le Blan, président de la Chambre de commerce, et Paul Le Blanc, filateur, qu'il avait tout particulièrement connu en Amérique.

Après avoir dîné chez ce dernier, il s'est rendu à la Chambre de commerce, où il a entretenu de nombreux industriels de notre ville de questions commerciales et notamment du nouveau tarif américain. On sait que M. Bruwaert, par ses connaissances toutes spéciales, a rendu de signalés services à nos compatriotes lors de l'Exposition de Chicago, et que, mieux que tout autre, il est apte à traiter ces questions commerciales qu'il connaît à fond. M. Bruwaert quittera Lille mardi matin pour se rendre à Roubaix, où il est attendu. De là il se rendra à Amiens et à Reims.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

— COURS du Mardi 11 Décembre 1894 —

SARDINES FUMÉES, 15 centimes la douzaine

Crustacés		Marée fraîche [illegible] k.	
Langoustes	»,»» et » francs	Cabillaud	0.40
Homards (gros)	»,»» » » f.	Maquereaux	»,»»
Crabbes	»,»» et 0,»»	Soles	1.75
Ecrevisses (moyennes)	0,20 et 0,15	Turbots	1.50
		Bar	»,»»
Escargots (la douz.)	0.70	Barbue	1.50
		Raies	»,»»
HUITRES (la douz.		Flotte	»,»»
Marennes blanches extra	1.50	Rougets	0.60
Anglaises (extra-plates)	2.00	Carrelets (plets)	0.60
Moules (le kilo)	0,15	Truite saumonée	1.00
Salaisons		Anguilles de rivière	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	4.00	Anguilles de mer	»,»»
Morue nouvelle le 1/2 k.	0.75	Vives	»,»»
Harengs saurs à 05 2 p. 15c 0,10 pièce		Saumon blanc	0.70
Harengs saurs 2 p. 15 c. 0,10 c. pièce		Crevettes	0.80
Craquelots, 0,15 la pièce		Brochet (eau douce)	»,»»
GROS		Merlans	0.60
ET		Epertans	»,»»
DÉTAIL		Merluches	0.70
Sardines fumées, 15 centimes la douzaine		**Harengs frais**, 2 pour	»,»»

Véritables Kaapers, harengs fumés sans sel 0,30 la pièce.

HUITRES VICTORIA superfines, sans rivales, 50 fr le cent sur commande

Concerts et Spectacles

Une soirée récréative au Patronage Saint Henri.

Une nombreuse assistance se pressait lundi dans la salle du Patronage, rue Labruyère, où une intéressante fête de famille était donnée.

La charale « St-Grégoire », habilement dirigée par M. H. Peers, a interprété avec maestria *Les Clochettes* et *Les Vignerons*. Une fantaisie pour piano, à quatre mains, a été très bien jouée par MM. L. Joly et Ghestem, ainsi que *La perle du pays*, page exquise, qui a soulevé les applaudissements de la salle entière.

Le jeune Ch. Fiérens est un comique de bon aloi; sa chansonnette, *le Général l'ompon*, a beaucoup égayé l'auditoire; M. Versmeirsche a obtenu tout autant de succès avec *le Fils à Papa*, qu'il a correctement détaillé. Deux duos, pour piano et clarinette, ont été rendus dans la perfection par MM. Desrousseaux et Ghestem. Signalons aussi la scène comique des *Gardes champêtres*, qui a provoqué une hilarité générale. La section de comédie a interprété *la Cagnotte*, de Labiche; tous les interprètes ont fait preuve de qualités, particulièrement Champlourey (M. Desmarchez) et Colladan (M. Koteiers). Une autre comédie en un acte, *les Quatre prunes*, a clôturé cette fête de famille. Une seconde soirée sera offerte dimanche prochain, 16 décembre.

Tombola de l'Association des Anciens élèves de l'Institut Turgot. — Pour la dernière fois, il est rappelé aux gagnants de la tombola des Anciens élèves de l'Institut Turgot, que les lots non réclamés pour le 15 décembre inclus, seront acquis à l'œuvre. Voici la liste des numéros gagnants :

1335, 3621, 6625, 3982, 4119, 3492, 5468, 5259, 6371, 4509, 4563, 5690, 2333, 4363, 5923, 3974, 7015, 4912, 2576, 5441, 2839, 4762.

Les lots peuvent être réclamés à l'Institut Turgot, 63, rue de Soubise, contre la présentation du billet portant le numéro gagnant.

Tourcoing. — *Représentation théâtrale* — La jolie opérette de Lecocq, *Le jour et la nuit*, a été rendue lundi soir avec un réel succès, devant une salle bien garnie. Mme Lanfant-Guy a chanté d'une façon charmante le rôle de *Manola*. Mma d'Engis était très bien aussi en *Béatrix*. De côté des hommes, M. Delestang bien en voix, a fait un *Miguel* très interessant. Quant à MM. Louis et Henri Couvreur, ils ont rendu, avec leur brio habituel, les personnages de don *Draseiro* et de *Calabadzas*. Enfin dans l'ensemble, l'interprétation a été fort satisfaisante.

Tourcoing. — *Le concert du Club Fin-de-Siècle.* — Une nouvelle société dramatique s'est formée à Tourcoing; elle a son siège chez M. Georges L'oeil, rue de la Latte, 42. Le premier concert de cette société a eu lieu dimanche devant un public très nombreux. Le programme, des mieux composé, a été fort bien exécuté dans toutes ses parties. Le public a beaucoup applaudis les différentes personnes qui ont prêté leur concours à cette soirée.

M. Kuppfert, a joué avec goût deux fantaisies pour violon qui ont été très goutée de l'assistance. MM. Kalfleche, Mignotte, Descheerder, Honoré Pinck et Loeil ont été pour beaucoup dans le succès qu'a obtenu ce concert. Une petite comédie *Les Trois valets*, très bien interprétée par quelques membres du club, a terminé cette charmante soirée.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

JEUDI 13 DÉCEMBRE

1re REPRESENTATION MUNICIPALE SUBVENTIONNÉE

— SPECTACLE DE FAMILLE —

◆ SI ◆ J'ÉTAIS ◆ ROI ◆

OPÉRA COMIQUE EN 3 ACTES. — Musique d'Adam

Au 2e acte

Ballet des Bayadères

Prix des places ordinaire. — La location est ouverte

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 10 décembre.* — Vol. — MINE BASLADEUSE. — La voiture à bras de M. Labbe-Coppin, rue Saint-Jean à Roubaix, avait été laissée à l'heure de midi en face de la porte du magasin, quand, peu de temps après, M. Labbe constata qu'elle avait disparu; il alla immédiatement faire sa plainte, pendant que son domestique allait opérer des recherches dans le quartier. Bientôt le domestique trouva la voiture que poussaient tranquillement deux hommes; interrogé, il n'hésita pas à conduire individus et véhicule au poste.

Les deux hommes arrêtés s'appelaient Joseph Librecht, 57 ans, forgeron et Frédéric Marchebe, 39 ans, mécanicien, demeurant tous deux à Roubaix : ils prétendirent tous deux qu'ils tenaient la voiture d'une personne qu'ils ne connaissaient pas et qui les avaient chargés de procéder à un déménagement. Ils maintinrent le même système à l'audience : sur la demande de l'un des prévenus, la cause est remise à huitaine afin de permettre à ce prévenu de trouver un défenseur.

Tribunal de simple police de Tourcoing. — *Audience du 6 décembre 1894.* — L'audience a commencé à 9 heures du matin, pour se terminer à 1 heure 3/4 de l'après-midi. Elle était tenue par M. Brocart, juge de paix du canton-sud; ministère public, M. Rouillé, commissaire central. En y comprenant les nombreuses remises de la précédente audience, du 22 novembre, le rôle comportait 122 affaires; quelques-unes d'une importance exceptionnelle.

LOI DU 8 AOUT 1893. DÉFAUT DE DÉCLARATION. — Un industriel de la ville avait pris en même temps à son service un père et son fils, d'origine belge; le père seul avait fait sa déclaration, d'étranger, alors que son fils n'exerçait pas encore de métier.

Or la loi est formelle : toutes personnes — mineurs compris — sont tenues de faire une déclaration, si elles exercent un métier, un commerce, une industrie; sont seules exceptées les ménagères qui ne s'occupent que de leurs maisons. La bonne foi de l'industriel ne faisant pas de doute, l'affaire a été remise pour prendre de plus amples informations.

AUTRE AFFAIRE DE DÉCLARATION. — On sait que pour travailler aux batteuses, on emploie généralement un personnel tout spécial : le plus souvent on prend des premiers venus, des nomades pour la plupart. L'entrepreneur, qui a souvent plusieurs batteuses, traite avec les fermiers au prix de 20 à 25 fr. par jour, suivant les saisons. Outre la batteuse il a à fournir un chauffeur et un étageur; les trois ou quatres autres ouvriers qui sont encore nécessaires pour le service de la batteuse, sont arrêtés par le fermier lui-même, qui les paye à l'heure, plus la nourriture. Or la police de Roncq a relevé une contravention comme civilement responsable, à la charge d'un propriétaire de batteuses qui travaillait pour M. [illegible] fermier; parce qu'un ouvrier belge de l'équipe auxiliaire n'était pas en règle avec la loi du 8 août 1893. Il résulte des longues explications fournies à l'audience, que la responsabilité doit retomber sur le fermier. Le jugement sera rendu à quinzaine.

LA LOI DU 2 NOVEMBRE 1892 SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS ET DES FEMMES. — L'inspecteur divisionnaire a relevé de nombreuses contraventions, à la charge de quatre fabricants de tapis ou d'articles d'ameublement, pour infraction à l'article 2 de la loi du 2 novembre 1892 (journées de 11 heures 3/4 et de 12 heures) et articles 11 et 26 (défaut d'affichage d'un tableau indiquant les heures de repos et du travail) de la loi. Les amendes s'élèvent au nombre de 30, à 5 fr., soit 150 fr.

INSULTES A UN PRÊTRE. — Le 30 octobre dernier, vers 10 heures 1/2 du matin, ainsi que nous l'avons relaté alors, un vénérable ecclésiastique fut grossièrement insulté, au moment où il allait entrer à l'Epicerie Parisienne. Le fils aîné de M. Sainterne avait repoussé l'insulteur, et avait fait prévenir un agent. Quand celui-ci arriva, l'ivrogne était parti; d'après les renseignements qui lui furent donnés, l'agent suivit pour ainsi dire l'homme à la piste, et l'arrêta rue de Menin. L'inculpé, qui avait toujours protesté de son innocence, fut remis en liberté, après un interrogatoire sommaire, à Lille. On avait pensé que l'affaire en resterait là; mais elle a été appelée aujourd'hui et qualifiée « *forcené et voyage injurieux* ». Le prévenu est présent et a une attitude fort convenable.

Il y a six témoins : le premier n'a pas une certitude absolue de reconnaître le prévenu; le second, n'a aucune hésitation : c'est bien lui qui a proféré les propos infâmes à l'adresse du vieux prêtre. Le troisième, au contraire, vient déclarer de la manière la plus formelle que l'inculpé n'a rien fait. Il passait bien à ce moment rue Saint-Jacques, et il le suivait de près, sur le trottoir opposé à l' « Epicerie Parisienne; » il a vu l'insulteur qui est un nommé Dutilleul, d'une taille plus élevée que l'autre. Un autre témoin, un cabaretier, vient déclarer à son tour que ce Dutilleul se serait vanté dans son établissement, que ce serait lui qui avait tout fait et qu'un autre serait condamné à sa place.

M. Rouillé, commissaire central, interpelle ces témoins avec une extrême vivacité : « Comment, dit-il, vous savez qu'un innocent était arrêté, et vous ne dites rien, pour faire connaître la vérité? Mais ne pourrait-on pas supposer autre chose; on sait quelle est la situation du contrevenant qui est en ce moment libre; n'aurait-on pas organisé un complot pour le tirer d'affaire? » On va rechercher ce Dutilleul, le grand maigre — et tous les témoins qui ont entendu ses propos. Cette singulière affaire reviendra dans 15 jours.

LES RUES PARTICULIÈRES. — En ce qui concerne la rue d'Essoe, la question n'a pas fait un pas depuis quinze jours. Seulement il est à remarquer que les propriétaires, qui n'avaient pas cru devoir prendre au sérieux les avertissements qu'ils avaient reçus, ont été cités par huissier, et se sont vu condamner à 2 fr. d'amende et aux frais. Quant aux autres, qui ne demanderaient pas mieux que de s'entendre avec la ville, il leur est accordé un nouveau délai de 15 jours pour se concerter.

Il en a été de même pour les propriétaires de la rue de l'Amidonnerie; l'un d'eux, M. D..., a fait observer qu'on aurait bien dû ne pas le comprendre dans les poursuites; il a fait construire deux maisons en 1877, et il les a toujours fait éclairer, la nuit, par deux lanternes; cela lui a coûté 25 fr. par an, soit au total 425 francs. Et voilà qu'on le traite comme ceux qui n'ont rien fait. Ces messieurs ont fait preuve de tout le bon vouloir possible; eux aussi vont se réunir. Mais une chose qu'ils n'accepteront jamais, comme l'a déclaré M. Didry-Dubruille, c'est cette condition qu'un seul intéressé serait responsable vis-à-vis de la ville.

L'EDIT DE 1607. — Mme Vve C..., rue Nationale, qui a fait placer sans autorisation un seuil de porte, en saillie sur le trottoir, est condamnée à 3 fr. — avec contrainte par corps fixée à 2 jours — et à la démolition. Une autre affaire de réparation sans autorisation est remise à quinzaine : il s'agit d'une avarie au mur d'une maison, frappée d'alignement, par la chute d'un camion; avant de penser à demander l'autorisation, on a d'abord fait beaucoup de travail.

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ. — Un marchand de chiffons de la rue du Moulin Fagot est condamné à un fr. pour avoir laissé séjourner des immondices dans une cour de cette rue.

L'ARRÊTÉ SUR LES VÉLOCIPÈDES. — Le vélocemen Lillois qui a été pris circulant avec sa machine sur le trottoir du boulevard, est condamné à 1 fr. — Il a été prononcé quatre peines d'emprisonnement : 3 pour récidive d'ivresse et une pour coups de fait.

Cour d'appel de Douai. — *Modification des heures d'audience.* — La cour d'appel a décidé qu'à partir du 1er janvier, toutes ses audiences, même civiles, ne s'ouvriraient plus qu'à midi, au lieu de onze heures.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent pas l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La rue du Blanc-Seau

Tourcoing, 8 décembre 1894.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai recours à votre estimable journal pour vouloir bien insérer les quelques lignes qui suivent dans votre prochain numéro.

La rue du Blanc-Seau, où l'on fait en ce moment une tranchée pour y mettre les tuyaux devant recevoir les eaux potables, est dans un état vraiment lamentable. Les ouvriers qui sont occupés à ces travaux jettent la terre sur tout le côté de la rue, de sorte qu'il ne reste aucun passage pour les piétons, qui, lorsque le temps est pluvieux, doivent patauger dans la boue jusqu'aux chevilles.

Ceci incommode énormément les habitants de cette rue, dont la plupart sont des ouvriers qui ne peuvent se rendre à leur travail sans se salir.

J'espère qu'il suffira de faire connaître ce mauvais état de choses par la voie de votre estimable journal, pour qu'on y laisse au moins un tout petit passage pour la circulation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. *Un habitant mécontent.*

PETITE CORRESPONDANCE

D. T. — Les instructions ministérielles sur ce cas spécial ne sont pas encore connues. Aussitôt qu'elles seront en notre possession, nous ne manquerons pas de vous en informer. En attendant, l'intéressé pourrait toujours s'adresser à la Préfecture.

L. D. — Si vous avez fait partie d'une expédition, vous avez droit à la médaille coloniale. Passez à la Gendarmerie.

A. D., 683. — Adressez une demande au Préfet du Nord. Pour l'état « signalétique », qui tient lieu de certificat de présence, il y a lieu d'en référer à M. le commandant du bureau de recrutement, à Lille.

D. C., Tourcoing. — Cet avis militaire n'a pas paru dans notre journal.

R. B., 100. — Vous ferez partie de la classe 1892, et vous serez assujetti à une année de service actif.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du lundi 10 décembre.* — Germaine Hauwel, rue de Bethune, 31. — Suzanne Schwertig, rue Soubise, 70. — Victoire Gressier, rue du Fort, rue Coutiche, 64. — Léa Fischtine, ruelle du Ballon, cour Segard, 2. — Madeleine Bekaert, rue d'Alma, 252. — Jeanne Dekens, Hôtel-Dieu. — Lucie Delbecque, rue des Récollets, cour Vanbrock, 1. — Victor Lepaure, rue de l'Alouette, fort Lepers, 10. — Charles Wittebolle, rue de Lenze, 59. — Nelly Cauchefort, rue Fourcroy, 154. — Mathilde Thyry, rue Maubeuge, fort Loridan, 16. — Aurelie Goemaere, rue du Nouveau-Monde, cour Maury, 6. — Lucie Cadart, rue Pierchemin, 108. — Joséphine Adrianessens, rue de l'Hommet, 124. — Paul Peckx, rue St-Jean, 14 bis. — Blanche Mortier, rue Alfred de Musset, maison Lecomte. — *Mariages.* — Charles Gerstuer, coiffeur, 34 ans, à Lille et Zélie Hellemaert, couturière, 27 ans, rue Blanchemaille, 109. — *Déclarations de décès.* — Robert Vlaeminck, 23 mois, rue de l'Epeule, cour Debarbieux. — François Deriemont, 80 ans, rue Cartigny, maison Duchatelet, 6. — Louis Spriet, 18 ans, rue St-Roch, 45. — Dumont, 2 jumeaux, présentés sans vie, rue Sonbise, 129. — François Quentier, 34 ans, Hôtel-Dieu. — Ouvry, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Marie Vanwaerebeke, 26 ans, Hôtel-Dieu. — Pierre Willemaecker, 78 ans, Hospice-Civil. — Louis Carlier, 84 ans, rue de Tourcoing, 153. — Hubert Carlier, 61 ans, boulevard de Paris, 64. — Berthe Lepoutre, 5 jours, rue du Pays, 34.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du dimanche 9 décembre.* — Anne Helme, rue des Piats. — Fernand Delplanque, rue de la Croix-Rouge. — Marie Vanhove, rue Dewavrin. — Maria Adam, rue de la Marlière. — Edouard Sapply, rue du Pont-Rompu. — Joseph Roussel, ruelle Lepers. — *Du 10.* — Charles Hage, rue du Tilleul. — Bernadette Lapersonne, rue de Dronsart. — *Mariage du 10.* — Achille Bulcke, 24 ans, boucher et Hélène Vandenberghe, 23 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 9.* — Julien Marotte, 44 ans, 1om estique, Hospital civil. — Germaine Vassiot, 36 ans, ménagère, rue de Dunkerque, 60. — Pierre Lagache, 48 ans, ouvrier, rue de Menin, 111. — Marguerite Baisez, 5 mois, rue de Menin. — Henri Bourgois, 10 jours, rue Etienne Motte. — Blanche Verkaemstraete, 2 ans, rue des Phalempins. — Marthe Darvaux, 3 mois, rue de l'Alma. — Léon Verycke, 5 mois, rue de la Latte. — *Du 10.* — Maurice Grimonprez, 62 ans, rentier, rue de la Niappe, 81. — Celina Moerman, 30 ans 7 mois, cabaretière, rue Dewavrin.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille SPRIET-LEPERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis SPRIET, décédé à Roubaix, le 10 décembre 1894, dans sa 18e année, administré du Sacrement de l'Extrême Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 12 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 11 dudit mois, à 5 heures 1/2.

— L'assemblée à la maison mortuaire, rue St-Roch, 45.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 13 décembre 1894, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Ernest BRQUILLART, marguillier de la paroisse Saint-Martin, époux de Dame Eugénie DUTHOIT, pieusement décédé à Roubaix, le 11 décembre 1893, dans sa 50e année, administré des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

Le tirage au sort. — Les opérations du tirage au sort de la classe de 1894 commenceront, dans toute la France, le 21 janvier prochain.

Nomination ecclésiastique. — M. Patitprez, curé de Boussières, est transféré à Marquette-lez Bouchain.

Un drame à Douai. — Une jeune fille de 23 ans, habitant les environs de Douai et qui prétend avoir été séduite par un jeune homme de 19 ans, se rendait lundi à Douai, où elle achetait un couteau.

Munie de cette arme, elle alla à la rencontre du jeune homme et lui en porta plusieurs coups; puis elle se frappa elle-même de quatre coups de couteau à la poitrine.

Le jeune homme, qui a été atteint dans la région du cou, n'est pas grièvement blessé. Les blessures de la jeune fille ne paraissent pas non plus devoir entraîner des conséquences fatales.

PAS-DE-CALAIS

Assassinat d'un soldat. — Cette nuit, deux jeunes soldats du 8e régiment de ligne rentraient à la caserne, à Boulogne, quand, arrivés place Frédéric-Sauvage, ils virent un de leurs camarades, nommé Delpierre, étendu sur le sol; le croyant sous l'empire de libations exagérées, ils se mirent en devoir de le ramener au quartier pour lui éviter une punition.

Grande fut leur stupéfaction en y arrivant, lorsqu'ils s'aperçurent que le pauvre garçon était couvert de sang; le docteur Lamiot, appelé aussitôt, constata que l'infortuné militaire venait d'être victime d'une tentative d'assassinat; il avait reçu entre les omoplates un violent coup de couteau qui avait déterminé une abondante hémorragie.

Son état est si grave qu'on a dû ordonner son transfert immédiat à l'hôpital.

Les auteurs de ce lâche attentat sont activement recherchés; certains indices établiraient que Delpierre est tombé dans un véritable guet-apens.

SINISTRE MARITIME A ÉTAPLES

SIX VICTIMES

Un sinistre maritime des plus émouvants et comme il s'en produit malheureusement trop souvent sur notre littoral a jeté l'épouvante et la consternation dans la paisible population d'Etaples.

Dans la nuit de vendredi à samedi, alors que tous les bateaux du port étaient sortis pour la pêche aux harengs, un drame sinistre s'est déroulé à un mille environ de la côte de Camiers, vers une heure du matin.

Le bateau 1941, le *Saint-Hubert*, patron Marc Gosselin, monté par huit hommes, a été saisi par un tourbillon qui a englouti le bateau avant que les malheureux qui le montaient aient pu songer à se sauver.

Le bateau 1961, le *Saint-Laurent*, patron Leprêtre qui se trouvait derrière le 1941, apercevant le danger que courait l'équipage, se porta résolument à son secours et malgré une lutte terrible contre les éléments et tous les efforts ils ne purent sauver que le patron Gosselin et un autre matelot.

A l'heure actuelle il n'a pas encore été possible de retrouver les cadavres des six malheureux engloutis, dont voici les noms :

1. Claude Brévier, 38 ans, marié, père de plusieurs enfants; 2. Louis Descharles, 35 ans, père de plusieurs enfants, tous deux matelots; Jules Dachicourt, 16 ans, et Auguste Mathias, 16 ans, tous deux novices; Marc Gosselin, fils du patron du bateau, âgé de 11 ans, et un de ses petits camarades, Joly Gilbert, âgé de 9 ans, tous deux mousses.

Nous renonçons à dépeindre la douleur des familles à l'annonce de cette terrible nouvelle qui fait des veuves et des orphelins et jette la plus grande douleur chez les parents inconsolables des malheureux jeunes gens disparus.

A quoi le **Tapioca Rils** doit donc sa réputation? demandait-on : à ce qu'il est le meilleur, tout simplement. Essayez-en et vous verrez. 38743

BELGIQUE

LE BALLOTTAGE D'ALOST

Election de MM. Woeste et l'abbé Daens

On sait qu'à la suite des erreurs constatées aux élections du 14 octobre dans l'arrondissement d'Alost (Flandre orientale), la Chambre des représentants avait décidé qu'il serait procédé à un nouveau scrutin de ballottage en ce qui concernait deux des quatre députés proclamés élus.

Les élections de MM. De Sadeleer et Dirickx avaient seules été déclarées valables; MM. Woeste et Van Wambeke ont dû se présenter de nouveau devant le corps électoral.

Donnons d'abord les chiffres du 14 octobre, tels que la Chambre les a rectifiés :

Bulletins déposés dans l'urne, 53,848; bulletins nuls, 2,073; votes valables, 51,775; majorité absolue, 25,888.

Les suffrages s'étaient ainsi répartis entre les trois listes en présence :

Catholiques conservateurs : MM. de Sadeleer, 27,067, élu; Dirickx, 26,584, élu; Woeste, 25,493; Van Wambeke, 25,156.

Démocrates chrétiens : MM. l'abbé Daens, 23,498; De Backer, 21,876; De Palsmacker, 21,372, Planckaert, 20,549.

Socialistes : MM. Anseele, 2,671; R. Luyckx, 2,326; Spitaels, 2,274; A. Luyckx, 2,262.

Le nouveau scrutin de ballottage a eu lieu dimanche, entre MM. Woeste et Van Wambeke d'une part, l'abbé Daens et l'avocat De Backer de l'autre. On sait combien la lutte a été ardente entre conservateurs-catholiques et démocrates-chrétiens; elle a atteint un degré d'acuité dont il n'y avait encore eu aucun exemple en Belgique.

Les libéraux et les socialistes ont soutenu ouvertement les cand